



**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

Formation des grutiers

Santé et sécurité sur les chantiers : le ministre doit revoir sa décision sur la formation des grutiers

Montréal, le 5 juillet 2019 – La Fédération autonome de l'enseignement ([FAE](#)), le Syndicat de l'enseignement des Seigneuries ([SES](#)) et les enseignants en conduite de grues de l'École-Atelier Les Cèdres sont indignés et inquiets que le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Jean Boulet, ait entériné les [recommandations du Comité d'experts indépendants](#) chargé d'évaluer l'aspect sécuritaire des derniers changements législatifs relatifs à la formation des grutiers.

Plusieurs éléments des recommandations sont questionnables et les enseignants du programme d'études *Conduite de grues* sont particulièrement outrés qu'une autre voie que le diplôme d'études professionnelles (DEP) soit mise de l'avant pour accéder au métier de grutier, d'autant plus que cette dernière ne comporte que trois semaines de formation en milieu contrôlé, suivies d'une courte formation en entreprise et d'activités de perfectionnement.

Malgré l'intervention de la FAE auprès du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), Jean-François Roberge, afin qu'il s'assure, entre autres, que les enseignants en conduite de grues de l'École-Atelier Les Cèdres, seuls experts de cette formation, soient associés aux divers processus entourant ces changements législatifs, rien n'a été fait. La FAE compte bien poursuivre l'analyse du dossier et obtenir des réponses à ses questions.

« Cette décision du ministre Boulet doit rapidement être revue car la diminution des exigences porte inévitablement atteinte à la qualité de la formation des futurs travailleurs concernés par ces nouvelles mesures et par conséquent à la santé et sécurité des grutiers et grutières, de leurs collègues et du public en général » déclare Benoît Giguère, vice-président à la FAE.

Profil de l'organisation

La FAE regroupe neuf syndicats qui représentent près de 44 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'enseignement en milieu carcéral, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi qu'un millier de membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE). Elle est présente dans sept régions : Montréal, Laval, Québec et Outaouais, dans lesquelles se trouvent les quatre plus grands pôles urbains du Québec, ainsi que dans les Laurentides, l'Estrie et la Montérégie.

- 30 -

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Elisa Grinberg, technicienne aux communications, au 514 666-7763 poste 249 ou à e.grinberg@lafae.qc.ca